

Bulletin d'Inscription

Dimanche 2 Juin 2024

Identité :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. Fixe : - - - - Portable : - - -
@mail :

Pièce d'identité :

Type : N°
Délivrée par Date :

Emplacement (au maximum 3 emplacements)

..... emplacement(s) X 10,00 €uros =,00 €uros
(Soit une façade de 3 mètres et une profondeur de 2 mètres).

Règlement en Espèce ou par Chèque n°.

Attestation sur l'honneur de non-participation

Je soussigné(e)
Atteste sur l'honneur de ma non-participation à plus de deux
manifestations de même nature au cours de l'année 2024.

Fait à
Date & Signature

Bulletin d'inscription visé + Conditions générales visées + Règlement +
Copie de la carte d'identité à expédier au 191 Av. de Pélissier 81000 ALBI



Square Nougarede
Rue du Garric
Rue Paul Bermond Albi

Vide-Greniers

Fête Breuil-Mazicou

"Anniversaire 51 ans"

DIMANCHE 2 Juin 2024

De 8 H à 18 H

Inscription au 06.03.44.90.71
Ou 06.22.67.65.29

Installation à partir de 6h00
Restauration & Buvette sur place

RAPPEL IMPORTANT

Votre voiture ne pourra pas rester garée auprès de votre
stand pendant la durée totale du vide-greniers.

Stationnement toléré uniquement pour charger et décharger.



REGLEMENT & CONDITIONS GENERALES

La Manifestation

Le vide-greniers est ouvert aux particuliers, aux associations et à l'artisanat local. Il se tiendra uniquement en extérieur.

Est appelé « particulier », toute personne désirant vendre des biens personnels à titre exceptionnel et n'exerçant pas la profession de brocanteur ou d'antiquaire. Les enfants « exposants » seront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Selon les recommandations préfectorales et les textes réglementaires en vigueur, les exposants justifieront de leur identité par une pièce officielle, lors de leur installation.

Une buvette sera à disposition sur le lieu de la manifestation.

L'Emplacement

La façade et la profondeur des emplacements sont uniformes. Soit un espace de 3.00 par 2.00 mètres. Le fait de louer un emplacement vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur.

Tarif & Inscription

La location d'un emplacement est de 10,00 Euros. Une boisson chaude sera offerte par emplacement.

L'Inscription est définitive qu'à la réception du dossier complet (*Règlement + Bulletin d'inscription visé + Conditions générales visées + Copie de la Carte d'Identité*) à l'adresse:

Association de Quartier Breuil Mazicou - 191 Av. de Pélissier - 81000 ALBI

Les inscriptions sont closes dès remplissage des emplacements. La sous-location est interdite. Il est interdit de partir avant 18h.

Attribution des Emplacements

Les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception du dossier complet le dimanche matin. Les exposants sont accueillis de 7h00 à 9h00. L'ouverture au public débutera à 8h00 jusqu'à 17h sans interruption. Rangement à partir de 17h00 jusqu'à 20h00. Tout emplacement réservé non occupé à 8h30 sera redistribué.

Pour des raisons de sécurité, les véhicules des exposants sont autorisés dans les rues durant l'installation et le rangement des stands.

Il est demandé de respecter les sorties de garage pour le stationnement de leur véhicule, pour la journée du dimanche.

D'une façon générale, l'agencement de la manifestation est du ressort exclusif des organisateurs et ne peut donner lieu à aucune réserve de la part des exposants.

Pour tout problème ou toute question le jour de la manifestation, vous pourrez, vous adresser à un membre organisateur, reconnaissable à son badge.

Assurance ~ Responsable

L'association est assurée pour sa responsabilité civile d'organisateur. Son rôle se limite à prendre les mesures de prévoyance qu'il juge utile.

En aucun cas sa responsabilité ne saurait être engagée en ce qui concerne : perte, vol, avarie, dégâts des eaux ou autres dommages qui pourraient intervenir, quelles qu'en soit l'importance ou la cause.

Toute dégradation du sol ou autre, volontaire ou non, du fait de l'action directe ou indirecte d'un exposant, entraîne sa responsabilité pleine et entière.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, à n'importe quel moment du vide-greniers, le ou les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement.

L'association se donne le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure.

Publicité et Sonorisation

La publicité et l'éventuelle sonorisation de la manifestation sont l'exclusivité des organisateurs.

Objets exposés

Chaque exposant se déclarera propriétaire et responsable des objets exposés ou mentionnera les noms et adresses des tiers pour le compte de qui il agit.

L'association de Quartier décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour du Vide Greniers.

Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui devra impérativement laisser propre l'emplacement à la fin de la manifestation. A cet effet, des conteneurs seront disponibles pour jeter vos poubelles. Il est rappelé qu'il sera interdit de stationner devant les barrières d'accès à la rue. Tout véhicule gênant le passage des secours pourra être immédiatement mis en fourrière.

Il est rappelé que les textes prévoient que les particuliers ne peuvent pas proposer à la vente des animaux vivants, des denrées périssables, des armes et des bouteilles de gaz.

Fait à Signature